

13 instituteurs, 2 institutrices et 11 sœurs n'avaient pas de prime de brevet.

*Indemnités de logement.*

64 instituteurs touchaient la somme de 28025 fr.

40 institutrices laïques. . . . . 13800 „

3 sœurs (Rollingergrund) . . . . . 360 „

Total . . . 42185 fr.

*Total des revenus.*

	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	155024	69980	26376	251380
Suppléments de traitement	32325	13681,25	„	46006,25
Primes de brevet	6150	4550	1550	12250
Indemnités de logement	28025	13800	360	42185
	221524	102011,25	28286	351821,25

Le traitement moyen, l'indemnité de logement non comprise, était donc pour les instituteurs de 2417, pour les institutrices laïques de 1837 et pour les religieuses de 821 fr.

*Logements.*

Avaient un logement fourni par la commune :

16 instituteurs,

8 institutrices laïques,

31 sœurs.

Les 31 religieuses occupaient 11 logements, de sorte que les communes fournissaient en tout

$16 + 8 + 11 = 35$  logements.